
L'installation du conseil scientifique se fait en 3 temps, animés par le président de l'établissement.

Un premier conseil nomme 2 personnalités scientifiques extérieures à l'établissement.

Un second conseil avec les 2 personnalités extérieures nomme les deux institutions partenaires qui seront représentées dans le conseil. Enfin, un troisième conseil rassemblant tous les élus vote pour la désignation du Vice-Président du Conseil Scientifique (VP-CS).

Les 4 sièges des extérieurs à l'établissement doivent respecter la parité. Les institutions partenaires désignent elles-mêmes un représentant et un suppléant (mais c'est l'établissement qui donne le genre du siège).

Le CS, réuni le 6 juin 2017, a discuté des propositions de personnalités extérieures. Plusieurs propositions ont été faites provenant de secteurs disciplinaires différents, du droit aux mathématiques et sciences du numérique. Après avoir discuté des 8 personnalités proposées, le président a proposé un vote indicatif de deux noms. Un nom est largement ressorti : Mme Isabelle Riassetto, professeur de droit privé, droit bancaire à l'Université de Luxembourg, précédemment impliquée dans l'ED SJPEG. Afin d'assurer des critères de représentativité, un second vote d'orientation est proposé sur une liste réduite de 3 personnalités. Le vote a donné lieu à une égalité. Le président a proposé de contacter en premier la personnalité relevant d'un autre secteur disciplinaire. La seconde personnalité désignée est M. Fabrice Heitz, Pr Unistra, Directeur adjoint de ICube (UMR 7357). Suite à leur sollicitation, les deux personnalités ont accepté.

Le CS, réuni le 20 juin 2017, a discuté des institutions partenaires. Les deux sièges étaient précédemment occupés par le CNRS et la région Grand-Est. Les deux ont été sollicités pour leur renouvellement, en particulier le CNRS pour assurer une présence réelle et soutenue tout au long de la mandature. Par ailleurs, il est également proposé l'ANR et Inria. Les deux propositions ont été argumentées. L'ANR permet de toucher à la fois toutes les disciplines et tous les laboratoires (et donc également les EA). Certains délégués scientifiques sont assez pro-actifs dans le suivi des projets. Concernant, Inria, comme cela est le cas pour l'Inra, est un EPST avec une délégation scientifique régionale, contrairement au CNRS, ce qui permettrait de faciliter la présence de cette représentation dans le conseil, même si cela ne recouvre pas tous les champs disciplinaires.

La discussion a mis en avant

- la volonté du CNRS d'être plus présent et d'assurer sa représentation par un titulaire et un suppléant
- La difficulté de trouver un représentant pour l'ANR qui est plutôt une agence de moyen et n'a pas de prérogative en terme de programme.
- le manque de couverture thématique pour Inria, tout comme cela serait le cas par un autre EPST.

Le président propose un vote d'orientation qui débouche sur un très large consensus pour désigner le CNRS et la région Grand-Est. Un vote unanime confirme le choix (moins deux abstentions).

Pour information, le CNRS devra être représenté par un homme et la région par une femme.

Le CS, réuni le 27 juin 2017, a élu son vice-président.

La procédure de désignation du VP-CS est telle que c'est au président de proposer une personnalité comme VP. Cette procédure exclut de fait toute discussion ou opposition à la politique du président de l'Université.

Suite à notre remarque le président répond qu'il a toujours dit que si le CS votait contre sa proposition, il reverrait sa copie en proposant un autre non; ceci ne change malgré tout rien, à l'absence de discussion ou d'opposition possible.

Ne souhaitant pas préjuger de la qualité de la personnalité proposée mais ne pouvant accepter cette procédure, nous nous sommes abstenus.

CS du 27 juin 2017

Informations du président

Comme indiqué dans la première partie du compte rendu, le CS débute par l'accueil des personnalités scientifiques (Isabelle Riassetto, professeur de droit privé, droit bancaire à l'Université de Luxembourg, et M. Fabrice Heitz, Pr Unistra, Directeur adjoint de ICube (UMR 7357)). Le CNRS et la région ont accepté de participer au CS.

5 réponses d'EUR sont portées par l'établissement : géosciences (LabEx Ressources 21; OTELo; INRA-CNRS), agro-fôret (LabEx arbres, INRA-CNRS), matériaux (périmètre très large au niveau des thématiques sur l'UL; LabEx DAMAS; interactions M2P, le Tube...), numérique (sécurité, traitement du langage; CNRS-INRIA) + une réponse réseau sur Santé publique (un réseau grand Est)
. Pour information, une proposition commune CPU + Inria pour le financement de doctorats est portée au niveau national.

Une présentation sera faite au CS concernant le retour de l'évaluation des unités par l'HCERES. Les évaluations courtes seront disponibles sur le site de l'HCERES.

Les déménagements prévus sont en cours (LEM3 et MIM) (quelques difficultés pour l'IJL).

Une équipe commune Inria, Larsen a été signée par le présidents, faute de CS.

Election du Vice-Président du Conseil Scientifique

À l'occasion de l'élection du VP-CS, le président a présenté la structure de son

équipe politique basée sur le "décloisonnement et la transversalité entre les différents VP" afin d'identifier plus facilement les interlocuteurs, en particulier pour les extérieurs à l'établissement.

Comme défini par le décret, le président propose le candidat à la vice-présidence. Il propose M. Frédéric Villieras (FV), ancien VP-CS. FV a identifié les enjeux suivants pour la nouvelle mandature : Université intensive de recherche, interdisciplinarité, plateformes expérimentales et installations labellisées, accompagnement de la stratégie du site Lorrain et LUE, etc.

Il sera entouré de deux nouveaux VP-fonctionnels :

- VP stratégie doctorale : Clotilde Boulanger (par exemple pour la recherche de financement de thèse)
- VP valorisation : Pierre Leblond (par exemple pour assurer les liens avec la SATT)

Plusieurs questions ont été posées sur les modalités de répartition budgétaire et le rôle des nouveaux VP fonctionnels.

Nous avons demandé pourquoi conserver le décret qui empêche d'avoir plusieurs candidats aux fonctions de VP, ce qui serait l'occasion d'entendre d'autres visions pour l'université. Si les conseils sont souverains, ils devraient pouvoir s'exprimer sur n'importe quel candidat à la vice présidence et pas seulement sur certains désignés par le président. Cette procédure exclut de fait toute discussion ou opposition à la politique du président de l'Université.

Nous avons demandé que les nouveaux VP fonctionnels rendent compte de leur action devant des conseils et non seulement auprès de l'équipe politique.

Nous avons aussi salué la présence de la nouvelle VP-CA qui faute d'avoir des conseils rassemblant les différentes missions des enseignants-chercheurs, permet d'avoir un dialogue au travers des conseils.

Nous avons enfin rappelé que LUE ne pouvait pas être l'alpha et l'oméga de la la politique scientifique de l'UL, et que le CS devait être mobilisé sur cette question.

Résultats du vote pour la désignation de FV comme VP-CS :

- 11 blanc
- 3 non
- 22 oui

La séance s'est poursuivie par la validation des comptes rendus des précédents CS. Le SNPTES est intervenu pour annoncer qu'il ne prendrait part à aucun vote pour l'ensemble de la séance, faute d'avoir reçu les documents suffisamment en amont pour les discuter.

Nous avons demandé que les anciens membres du CS soient consultés pour qu'ils puissent demander des modifications sur leurs propos. Le CR qui avait fait l'objet d'une discussion avec les anciens membres est voté (19 NPPV), l'autre est reporté.

Les CR des deux premières séances (reprise en début du présent CR) sont également adoptés.

Présentation du Projet d'Établissement par la 1^{ère} VP de l'UL la VP-CA (Hélène Boulanger (HB))

HB présente le document stratégique pour le contrat de site (et non d'établissement), qui contient la trajectoire stratégique et les jalons (indicateurs). Nous sommes dans la première phase de consultation de la communauté. Les contributions sont attendues dans la nouvelle phase jusque début septembre.

Le document sera déposé fin septembre. La structure du document vient du cadrage ministériel et cherche à faire apparaître les éléments transversaux (recherche-formation-partenariat). La recherche, comme les autres thématiques apparaissent de manière transverse.

Le projet est présenté dans les conseils centraux, les conseils de pôles et de collégium qui peuvent remonter des demandes de modifications.

Nous avons regretté que le document proposé reprenne largement un vocabulaire technocratique et ne propose pas une vision politique pour l'établissement.

Nous avons demandé comment le projet se positionnait sur des questions importantes pour l'organisation de l'Université comme le dégel des postes ? la gestion des domaines où les collègues sont en surcharge (enseignement et administration) ? comment l'établissement va se positionner sur la sélection en master ? sur les pré-requis en licence ? sur l'utilisation de l'évaluation par les CNU ? sur la modulation de service ? sur la diminution de la compétition entre les individus qui est le propre des appels à projet ?

S'il est évidemment difficile de répondre à ces questions, le président à rappelé qu'"On est attaché au service public mais comment accueillir tous les étudiants et comment le faire correctement".

Il a également été rappelé que si l'établissement souhaitait se positionner comme Université de recherche intensive, il faudrait s'en donner les moyens et que par ailleurs le positionnement de l'entrepreneuriat dans le document n'était pas très clair.

Le CS a ensuite désigné les membres du conseil permanent (11 personnes) qui prépare les ordres du jour du CS, ainsi que les membres de la commission d'examen des dossiers d'inscription à l'HDR qui autorise l'inscription à l'HDR et gère les ACT.

Le CS devait s'exprimer sur les demandes de subvention « manifestations scientifiques UL » - 2^{ème} campagne 2017. Bien que les dossiers ont été évalués, le temps a manqué et une discussion sera portée en CPCS et un vote électronique sera organisé pour valider (ou non) la proposition qui en résultera.

Concernant les demandes de subvention «manifestations scientifiques d'intérêt majeur » Région 2017, un dossier a été identifié comme non éligible (car ayant un nombre de participants trop restreint), les autres ont été transmis (financement à hauteur de 10% pour des manifestations d'envergure).

Le CS a validé les propositions de Prix de thèse Etablissement 2017 des Écoles Doctorales.

Le CS a validé la proposition de Charte du Doctorat (version définitive).

Le CS a également validé la participation à plusieurs GDR.

Le CS émit un avis quant à l'adhésion de l'UL aux services de ResearchConnect international.

Le président a présenté le service comme un moyen d'accéder plus facilement à l'ensemble des appels à projets mondiaux. Le service a un cout de 10k€ par an et il semble qu'il ait apporté une plus-value dans d'autres établissements (Université de Grenoble par exemple).

Nous nous sommes interrogé sur la pertinence d'utiliser un service privé pour réaliser une tâche qui incombe aux services centraux. Si le volume de données à traiter est trop grand, pourquoi ne pas construire une réponse au niveaux national, que se soit par la CPU, l'ANR, les alliances, etc. Nous avons jugé impossible de déléguer à une structure privée une prérogative stratégique pour l'établissement.

vote :

- 2 NPPV (Ne Prend pas Part au Vote)
- 3 Contre (dont nous)
- 6 Abs
- le reste Pour

L'avis est donc très majoritairement positif.

Le CS restreint s'est prononcé sur les CRCT (30 semestres), les titularisations (50 collègues), l'aménagement de service pour les PRAG et PRCE pour recherche (5 supports), les ATER, les dérogations pour présidences de jury, les Mast et les Past, et les vacataires.

Maxime Amblard

Lydéric France

élus Pour Une Université de Service Public